

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUILLET 2012

L'an deux mille douze le deux juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

**Etaient présents :** Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, Nadine MALHOMME, René GRUMEL, Sheila Mc CARRON, Sylvie DUPERRAY BARDEAU, Jean-Claude PERRAUD, Dominique DUVINAGE, José DOUILLET, Astrid LUDIN, Jean-Claude GROSS, Eric BORAO, Isabelle FORTECOËF, Aline CLAIRET, Georges CARRET, Marc BELLAIGUES, Francis PEILLON, Marlène SEYTIER, Daniel BONIFASSI, Christine NIETO, Jean-Louis MAHUET, Simone VENET, Nicole THERON, Odile DOYEN.

**Etait absent, excusé et a donné pouvoir :** Rabéa PHILYS à Dominique DUVINAGE, Bernard LUX à Simone VENET, Jean CHEVALIER à Nicole THERON, Bernard DAMON à Jean-Louis MAHUET

**Etait absent :** Soraya BENBALA

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	29
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	24
<b>Nombre de conseillers votants :</b>	28

Secrétaire de séance : Mme Mc CARRON.  
Date de la convocation : Jeudi 21 juin 2012  
Compte rendu affiché : Jeudi 05 juillet 2012

## ORDRE DU JOUR

**Monsieur le Maire :** *Avant de commencer, nous accueillons notre nouvelle élue, Madame Odile DOYEN, bienvenue, et nous sommes heureux de te retrouver autour de cette table.*

### I -DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Sheila Mc CARRON est désignée en tant que secrétaire de séance.

### II -APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2012

**Monsieur MAHUET :** *Page 12 sur 24, il faut noter 1602 et non pas 1802.*

**Madame THERON :** *Page 13 sur 24, dans l'intervention de Monsieur le Maire à l'avant dernier paragraphe : sur cette opération acquisition - démolition, on avait un budget de*

100 000 Euros, et on a réussi à négocier à 60 000 Euros. Il y a bien 40 000 Euros de démolition, et cela fait bien 100 000 Euros au total ?

**Monsieur le Maire :** *Non, on avait budgétisé 100 000 Euros pour faire l'opération totale, achat et démolition, et au départ on avait estimé l'achat à 100 000 Euros, et en fait on achète 60 000 Euros.*

**Madame THERON :** *D'accord, mais les frais de démolition ?*

**Monsieur le Maire :** *Oui, après il y aura les frais de démolition.*

**Le compte rendu de la séance du 21 mai 2012 est adopté à l'unanimité.**

### **III -AFFAIRES GENERALES**

#### **1. Installation d'un nouveau conseiller**

Suite à la démission de M. Degrange il y a lieu de procéder à l'installation de Madame Doyen et de procéder au remplacement du conseiller municipal démissionnaire au sein des commissions suivantes :

- ✓ Vie associative
- ✓ Communication
- ✓ Affaires scolaires
- ✓ Finances
- ✓ Culture
- ✓ Sports
- ✓ Politique de la ville
- ✓ Jeunesse

et au conseil d'administration du collège des 4 Vents, du lycée Barthélémy Thimonnier, de la MJC.

**Madame DOYEN :** *Je suis candidate pour le collège des 4 Vents et le lycée Thimonnier.*

**Monsieur MAHUET :** *Moi, le conseil d'administration de la MJC.*

**Madame DOYEN :** *Concernant les commissions j'ai choisi Politique de la Ville, finance, culture, et patrimoine.*

**Madame Mc CARRON :** *Cela veut dire qu'il n'y a personne de l'opposition en commission scolaire, si vous voulez y réfléchir.*

**Après avoir entendu l'exposé qui précède, et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la présente délibération.**

#### **IV –FINANCES**

##### **1. Décision Modificative n°1 du budget communal**

Il est nécessaire d'adopter une décision modificative n°1 pour le budget de la commune, afin d'ajuster les crédits suite à des changements d'imputation comptables, à l'inscription de dépenses nouvelles ou d'opérations nouvelles en investissement.

**Il est précisé que la Décision Modificative N°1 du budget communal suivante, a reçu l'avis favorable de la commission des finances du 19 juin 2012.**

<b>69010</b>	<b>COMMUNE DE L'ARBRESLE</b>	<b>DM n°6 2012</b>
Code INSEE	BUDGET COMMUNAL	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 - CONSEIL DU 02/07/2012**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6042-422 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0.00 €	3 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-020 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-412 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60636-020 : Vêtements de travail	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60636-112 : Vêtements de travail	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60636-41 : Vêtements de travail	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60636-822 : Vêtements de travail	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60636-823 : Vêtements de travail	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-020 : Contrats de prestations de services	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-112 : Contrats de prestations de services	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-41 : Contrats de prestations de services	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-822 : Contrats de prestations de services	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-823 : Contrats de prestations de services	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61522-520 : Bâtiments	0.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156-020 : Maintenance	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>18 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-6095-822 : de matériel, équipements et travaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 931.00 €
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	39 600.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>51 531.00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	22 452.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>22 452.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6574-422 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	7 200.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-73111-01 : Taxes foncières et d'habitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>50 000.00 €</b>
R-7411-01 : Dotation forfaitaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 742.00 €
R-74121-01 : Dotation de solidarité rurale	0.00 €	0.00 €	20 852.00 €	0.00 €
R-74127-01 : Dotation nationale de péréquation	0.00 €	0.00 €	9 929.00 €	0.00 €
R-74832-01 : Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	0.00 €	0.00 €	35 240.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>66 021.00 €</b>	<b>4 742.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>48 252.00 €</b>	<b>66 021.00 €</b>	<b>106 273.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 452.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>22 452.00 €</b>
D-21311-300-020 : TRAVAUX MAIRIE	0.00 €	38 313.73 €	0.00 €	0.00 €
R-2315-300-020 : TRAVAUX MAIRIE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	38 313.73 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>38 313.73 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>38 313.73 €</b>

<b>69010</b> Code INSEE	<b>COMMUNE DE L'ARBRESLE</b> BUDGET COMMUNAL	<b>DM n°6 2012</b>
----------------------------	---	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 1 - CONSEIL DU 02/07/2012**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2115-130-824 : VOIRIE ET PARKING	0.00 €	12 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-167-822 : AMENAGEMENT ESPACES VERTS EN REGIE	11 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-292-414 : AIRES DE JEUX	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21311-300-020 : TRAVAUX MAIRIE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21312-166-251 : AMGT ET EQUIPEMENT RESTAURANTS SCOLAIRES	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-159-020 : BATIMENT COMMUNAUX DIVERS	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-159-520 : BATIMENT COMMUNAUX DIVERS	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-165-33 : SALLE PIERRE VALIN	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-325-212 : TRAVAUX GROUPE LASSAGNE	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2181-128-324 : CLOCHER DE L'EGLISE	0.00 €	3 352.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-109-211 : EQUIPEMENT ECOLE DOLTO	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-133-411 : TRAVAUX GYMNASSE LEP	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-138-020 : MATERIEL SCE BATIMENT	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-155-411 : GYMNASSE DU GROSLIER	0.00 €	6 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-306-822 : PROGRAMME VOIRIE MATERIEL	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-332-321 : BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE	1 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-334-412 : MATERIEL DIVERS	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>100 900.00 €</b>	<b>145 352.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315-283-822 : LIAISON PASSERELLE TURDINE	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>22 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>122 900.00 €</b>	<b>183 665.73 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>60 765.73 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>101 017.73 €</b>		<b>101 017.73 €</b>	

**Monsieur le Maire :** *Les passerelles sur la Turdine, ce sont les deux passerelles qui vont reprendre la passerelle existante, ce n'est pas la création de la passerelle sur la liaison piétonne.*

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, par 22 voix pour, et 6 abstentions (Jean-Louis MAHUET, Simone VENET, Jean CHEVALIER, Nicole THERON, Bernard DAMON, Odile DOYEN) la présente délibération**

## **2. Demande de subvention au titre des amendes de police 2012**

Chaque année le Conseil Général doit répartir le montant de la dotation relative au produit des amendes de police. La commune de L'Arbresle peut bénéficier de cette dotation pour des travaux de sécurité concernant la circulation routière.

Afin de sécuriser les piétons et limiter la vitesse des véhicules sur les routes départementales en agglomération sur le territoire de l'Arbresle, la commune envisage de :

- Remettre à neuf la signalisation horizontale de la RD19 (Montée de St Germain) sur sa section en agglomération afin notamment de sécuriser :
    - o les abords de l'Ecole Ste Thérèse
    - o les cheminements piétons desservant cette école (passages piétons)
    - o les cheminements piétons permettant d'accéder au secteur de l'Hôpital (passages piétons)
    - o les stationnements en long implantés le long de la RD.
- Coût estimatif : 4 811 € HT

- Mettre en place 4 radars pédagogiques sur les routes départementales en agglomération du territoire de l'Arbresle à savoir :
    - o La RD389 : axe très fréquenté par les poids-lourds notamment qui fait le lien entre la RN7 et la vallée de la Brévenne
    - o La RD19 : axe au Nord de la commune et relié directement à la RN7 avec passage devant une école (voir ci-dessus)
    - o La RD76 : axe étroit sans cheminement piéton relié à la RD19 avec à proximité de nombreuses habitations et une Maison Familiale Rurale
- Coût estimatif : 11 608.00 € HT

**Soit un total de 16 419 euros HT et 19 637 euros TTC**

**Il sera demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la dotation relative à la répartition du produit des amendes de police de l'année 2012 pour les projets d'aménagement de sécurité routière ci-dessus exposés .**

**Monsieur le Maire :** *On a eu une réunion publique le samedi matin concernant les travaux de sécurisation de la RD389, par rapport aux coussins qui posent des problèmes, notamment les nuisances sonores, et de plus certains coussins se sont terriblement dégradés, on va retirer ces coussins, on les posera ailleurs, et on va vers l'installation de radars pédagogiques, en espérant que cela soit efficace.*

**Monsieur MAHUET :** *Cela fonctionne dans d'autres communes, et il n'y a pas de raison que cela ne fonctionne pas chez nous.*

**Monsieur le Maire :** *Ce sera des radars plutôt solaires, dans le cadre du développement durable mais aussi pour pouvoir les déplacer plus facilement.*

**Monsieur MAHUET :** *Ils seront mobiles ?*

**Monsieur le Maire :** *Oui, on pourra les déplacer.*

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la présente délibération.**



### **3. Demande de subvention au titre de la dotation sénatoriale : terrain multisports, quartier du Chambard**

La commune a été saisie d'un courrier de Madame la Sénatrice Maire, Christiane DEMONTES, informant de la possibilité qui lui est donnée de soutenir financièrement certains projets d'équipement des communes par le biais de la réserve parlementaire.

Ces subventions exceptionnelles sont accordées au titre du programme 122-action 01 de la mission « relations avec les collectivités locales ». Il est proposé de solliciter une telle subvention pour le projet de réaménagement du terrain multisports au quartier du Chambard dont le montant est estimé à 36 351.53 euros HT.

**Monsieur MAHUET** : *On a une idée du montant de la subvention ?*

**Monsieur le Maire** : *Cela peut aller de 5 000 à 15 000 Euros, et si on pouvait avoir 10 000 Euros, ce serait bien.*

**Monsieur MAHUET** : *Dans les 36 300 Euros, qu'est-ce qui est prévu ?*

**Monsieur le Maire** : *Au départ on avait un problème de sol, on en avait pour 22 000 Euros juste avec le terrain synthétique et on s'est aperçu que vu le prix du terrain synthétique et le marché qui avait été négocié, et les propositions que l'on a eues de tout refaire pour 36 300 Euros, on va tout faire, sol et structure, dans un projet qui va se faire en concertation avec la population et la société qui va créer le projet avec les habitants, mais qui va aussi embaucher pendant le temps des travaux, deux personnes du quartier pour travailler sur le chantier. Et après, il y aura tout un suivi sur l'utilisation, le respect, et la maintenance du site par les habitants du quartier. Ce sont des démarches qui sont intéressantes. Ce sera une structure bois et métal, plus silencieuse, et cela apportera un peu de confort aux riverains, car on a quelques plaintes des habitants de la maison d'à côté. On sait que sur le principe la Cabinet de Madame DEMONTÈS est d'accord, on a accepté le principe, donc le dossier va être transmis au Sénat.*

**Il sera demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire : programme 122-action 01 de la mission « relations avec les collectivités locales » pour le projet de réaménagement du terrain multisports au quartier du Chambard.**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la présente délibération**

## **V - MARCHES PUBLICS**

### **1. Autorisation de signature du marché du cimetière**

Dans le cadre de travaux de réaménagement et d'entretien du cimetière un marché de travaux à bons de commande une durée d'un an renouvelable 3 fois maximum soit une durée maximum de 4 ans a été lancé.

Il s'agit pour l'année 2012 de :

- relever environ 30 concessions et transformer 1 ou plusieurs de ces concessions en ossuaire
- fournir et poser 4 caveaux autonomes

- déplacer des stèles et supprimer des concessions

Pour les années à venir il est envisagé de relever entre 15 à 30 concessions par an. Chaque opération fera l'objet d'un bon de commande.

Le montant total des commandes pour la durée initiale du marché (première année) est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit :

Seuil minimum : 10 000,00 €HT- Seuil maximum : 50 000,00 €HT

Seul le seuil minimum engage la Ville. Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction du marché.

Trois entreprises ont répondu. L'entreprise la mieux-disante est l'entreprise des Pompes Funèbres du Pays de l'Arbresle pour un montant de 26 440 euros HT (31 622.24 euros TTC). Les crédits nécessaires à cette opération ont été inscrits au budget primitif 2012.

**Il sera demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de reprise de concessions avec l'entreprise des Pompes Funèbres du Pays de l'Arbresle pour un montant de 26 440 euros HT (31 622.24 euros TTC) ainsi que toutes pièces s'y rattachant.**

**Mademoiselle VENET :** *L'entretien du terrain par lui-même au cimetière, comme il a beaucoup plu et qu'il y a beaucoup d'herbes, je crois que c'est la mairie maintenant qui le fait ?*

**Monsieur GRUMEL :** *Oui, c'est la mairie, cela avait un coût et ce n'était pas toujours fait non plus, régulièrement.*

**Mademoiselle VENET :** *En ce moment il y a beaucoup d'herbes.*

**Monsieur le Maire :** *Dans le cadre de la procédure Agenda 21 lancée avec la Communauté de Communes, on a quelques soucis. En effet, tout le monde s'est engagé à ne plus utiliser de désherbants, on le fait à la main, c'est donc du désherbage mécanique qui prend plus de temps. Actuellement ; ils ont été débordés, et aussi bien les services de la CCPA que ceux de la commune, et avec le temps qu'on a eu il y a eu de l'herbe un peu partout. Mais le cimetière est quand même un endroit prioritaire.*

**Mademoiselle VENET :** *Quelle est la valeur historique des stèles qui doivent être conservées, vers le passage entre l'ancien cimetière et le nouveau ?*

**Monsieur GRUMEL :** *On conserve la stèle, mais on enlève le caveau, il n'y a pas qu'une stèle, il y en a une trentaine.*

**Monsieur le Maire :** *Il y a une liste qui a été donnée par les Amis du Vieil Arbresle.*

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la présente délibération**



## 1. Approbation des règlements garderie et études des 3 écoles

Pour le fonctionnement des garderies périscolaires et des restaurants scolaires des écoles Françoise Dolto, André Lassagne et Les Mollières, il est nécessaire de mettre en place pour l'année 2012-2013 des règlements dans la mesure du possible harmonisés et uniformisés qui tiennent également compte d'organisation spécifique d'un groupe scolaire à l'autre.

**Il sera demandé aux membres du Conseil Municipal de valider les règlements suivants :**

- Ecole Françoise Dolto : règlement garderie matin – soir,
- Ecole André Lassagne : règlement garderie matin – étude du soir,
- Ecole les Mollières : règlement garderie matin – soir – étude du soir
- Règlement pour les restaurants scolaires

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la présente délibération**

## VII – CULTURE

### 1. Tarifs saison culturelle 2012-2013

Dans le cadre de la saison culturelle 2012/2013, approuvée par la commission culture du 30 mai 2012, il y a lieu de fixer les tarifs suivants :

Tarif réduit : s'applique au moins de 26 ans, aux demandeurs d'emploi, aux familles nombreuses, aux personnes non imposables, aux comités d'entreprise et groupe à partir de dix personnes sur présentation d'un justificatif.

Séances réservées (scolaires, résidents des foyers de personnes âgées ou handicapées...) avec ou sans intervention des artistes en amont auprès de ces services : 5 €

Tarif abonnement : s'applique à partir de 3 spectacles différents achetés.

Tarif séances scolaires février et avril : 5 euros

Spectacle	Date	Public à partir de	Abonnés à partir de 3 spectacles		Places à l'unité	
			Plein tarif	tarif réduit	Plein tarif	tarif réduit
Concert inauguration de l'orgue	Samedi 13 octobre 20 h 30	Tout public	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
L'Ascenseur	Vendredi 26 ou samedi 27 octobre	Adultes	8 euros	5 euros	10 euros	7 euros
Pierre et le loup	Samedi 10 novembre	Tout public	6 euros	3 euros	8 euros	5 euros
Doggy Blues	Vendredi 21 décembre	3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Miss White and the drunken piano	Vendredi 25 janvier	Tout public	8 euros	5 euros	10 euros	7 euros
Effroyables jardins	Vendredi 1er, 8 ou 15 février	Tout public	8 euros	5 euros	10 euros	7 euros
Le journal d'Adam et Eve	Mercredi 6 février	Adultes	6 euros	3 euros	8 euros	5 euros
Barbara Z	Vendredi 22 ou samedi 23 février	Tout public	6 euros	3 euros	8 euros	5 euros
Concert d'orgue	Un samedi en avril	Tout public	8 euros	5 euros	10 euros	7 euros
Musique Indienne	Vendredi 22 mars	Tout public	8 euros	5 euros	10 euros	7 euros
Le cantique des Pirates	Samedi 25 mai	A partir de 12 ans	8 euros	5 euros	10 euros	7 euros
Demain dès l'aube	En mai, Semaines de L'environnement	Scolaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Film conférence Les Pirates	Vendredi 14 juin	Tout public	4 euros	4 euros	4 euros	4 euros

**Il sera demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs de la saison culturelle 2012/2013 tels que proposés ci-dessus.**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la présente délibération**

## **2. Subventions aux associations pour le développement de l'action culturelle**

Il est rappelé que lors de la séance du conseil municipal du 19 mars 2012, une subvention de 7 500 € a été attribuée pour le développement de l'action culturelle.

Lors de la commission culture du 30 Mai 2012, 4 projets éligibles à cette subvention ont été examinés, et la commission a proposé la répartition de cette subvention comme suit :

### ➤ **MJC**

- **Spectacle jeune public, 8 février 2012, salle Claude Terrasse**

Spectacle organisé dans le cadre du « Festival du rire » mis en place par les différentes MJC de l'ouest lyonnais.

La commission donne son accord pour la subvention sollicitée de 200 euros.

- **Soirée Hip Hop - Battle, 24 mars, salle Claude Terrasse**  
Événement organisé avec et pour les jeunes du territoire.  
La commission donne son accord pour la subvention sollicitée de 700 euros.
  
- **Union Arbresloise**
- **Céline Perret et Josiane Jannet Vicard, 17 novembre, salle Claude Terrasse**  
Spectacle musical tout public  
La commission donne son accord pour l'aide financière de 1150 euros demandée.
  
- **Amis du Vieil Arbresle**
- **La fiancée du scaphandrier, dimanche 2 décembre, salle Claude Terrasse**  
Il s'agit d'une opérette de Claude Terrasse. L'objectif est de faire (re)découvrir le travail de cet artiste qui figure parmi les Arbreslois illustres, présentés par Daniel Broutier lors de visites guidées de la ville.  
La commission donne son accord pour une aide financière de 1500 euros.

**Il sera demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la répartition de la subvention pour le développement de l'action culturelle 2012 telle que proposée ci-dessus.**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la présente délibération**

## **VIII –INTERCOMMUNALITE**

### **1. Rapport d'activité 2011 CCPA**

L'article L5211-39 du Code général de Collectivités Territoriales prévoit que :

*« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.... »*

**Monsieur le Maire :** *Ce rapport est plutôt bien fait, bien mieux que celui de l'année dernière qui comportait pas mal d'erreurs.*

**Il sera demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication du Rapport d'activité 2011 de la CCPA.**

**Les membres du conseil municipal ont pris acte de la communication du rapport d'activité 2011 de la CCPA.**

## **IX -QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS**

**Mademoiselle VENET** : *J'ai une question sur la **dévi**ation, il y a eu un vote.*

**Monsieur le Maire** : *Jeudi dernier, en Conseil communautaire a été présentée une délibération de principe sur le projet dit de fond de vallée, proposé par le Conseil général. Ce n'est qu'un projet, il n'y a pas de tracé définitif.*

*La semaine précédente, les maires de Sain Bel et Eveux avaient convié les délégués communautaires à une présentation sur le site, pour attirer l'attention du conseil communautaire sur les problématiques qui ne satisfaisaient pas ni Eveux ni Sain Bel. Un débat a été lancé en communauté de communes. Le principe du fond de vallée a été voté par la communauté de communes, avec 5 oppositions et 3 abstentions, nous étions 47.*

*Maintenant la balle est dans les mains du Conseil Général. Le Président Mercier a demandé une délibération de principe de la Communauté de communes. Cette délibération avait été promise pour fin juin, et le Président Jean-Pierre GUILLOT a tenu ses engagements.*

*On va redemander au Conseil Général de réactiver le processus de concertation. Le maire de Sain Bel en particulier s'est plaint d'un manque de transparence dans ce dossier. On ne sait pas trop où en sont les services du Conseil général pour l'instant.*

*On a aussi demandé à ce que, dans ce projet, soit examinée la problématique de la liaison entre Eveux et L'Arbresle. Le principe du fuseau coupe toute la liaison entre L'Arbresle et Eveux vers la gare, ce qui ne serait pas une bonne chose pour que les gens d'Eveux puissent venir à la gare et en ville.*

*Ce qui est bien, c'est que pour une fois, et contrairement aux fois précédentes, les élus communautaires ont pris conscience qu'il fallait avancer et que c'était peut-être sûrement la dernière chance d'obtenir cette déviation, avec le Conseil général, je pense que c'est une bonne chose.*

**Monsieur MAHUET** : *Je vais compléter ce que tu viens de dire. C'était vraiment la dernière chance à saisir. Il ne fallait pas qu'on réitère ce qui s'est passé en 99, où là, sur un financement de l'Etat on n'avait pas eu le soutien de beaucoup de communes. Là, effectivement cela restera à Eveux et à Sain Bel, on comprend les problèmes d'Eveux, ce n'est pas simple avec la présence du techno-centre qui n'existait pas en 99, et qui complique sérieusement les choses puisqu'il oblige le projet à se déplacer et à se reporter sur Eveux. Cela aura certainement une conséquence technique et juridique. Les services techniques du Conseil général sont dans ces études. Etudes, non seulement du fuseau, mais aussi de faisabilité par rapport au talus d'Eveux.*

*C'était vraiment l'occasion à ne pas rater. Sinon on repartait pour certainement des décennies avant qu'il ne se passe quelque chose. C'est vrai qu'il faut que l'on soit conscient que cela aura un impact sur les relations entre L'Arbresle et Eveux, et je parle d'un impact géographique. Malheureusement, on a raté les faisceaux de 98 et 99 qui auraient éventuellement permis de passer en tranchée couverte, ce qui permettait d'avoir la liaison entre Eveux et L'Arbresle dans de meilleures conditions que ce que l'on pourra avoir. Il y aura certainement des solutions techniques, les solutions techniques existent, à mon avis on sera sur un coût de projet beaucoup plus important. Mais cela vaut la peine, et le conseil communautaire de ce côté-là a quand même, et contrairement à 99, donné un soutien assez massif à la déviation.*

*Juste un petit point puisque tu l'avais cité jeudi soir en conseil communautaire, il se trouve que j'ai eu aussi des remontées, sur des tracts qui ont circulés, et je crois que c'est quand même honteux comme procédure, faire peur inutilement à la population sur un projet qui n'est pas du tout avancé, en termes d'impact de l'environnement. L'association a certainement des arguments qui se défendent, mais de là à faire l'usage de photomontages qui n'ont rien à voir avec la réalité ! Je pense qu'il faut rassurer la population*

**Monsieur le Maire :** *Je m'en suis ému à l'assemblée générale des commerçants. Il y a quand même des photos dans une grande partie des commerces de L'Arbresle. C'est vrai, et il ne faut pas avoir peur des mots, il y a eu une prise d'otage au niveau des commerçants de L'Arbresle. L'Association a mis la barre vraiment très haute.*

**Madame DOYEN :** *Même en gare de L'Arbresle.*

**Monsieur le Maire :** *Et dans toutes les boîtes aux lettres.*

**Monsieur le Maire :** *Puisqu'on est sur la communauté de communes, je vous fais part d'une décision qui ne sera pas sans conséquence pour la commune de L'Arbresle. On a voté, enfin ils ont voté, **le principe de la redevance spéciale pour les ordures ménagères.***

*La redevance spéciale c'est vrai que c'est obligatoire, et qu'on était en retard. C'est le principe de faire payer les déchets à tous les consommateurs, y compris aux entreprises. Le problème c'est que cette redevance va également être étendue aux collectivités locales. C'est-à-dire que chaque commune va payer pour la gestion de ses propres déchets, et en particulier les lieux publics tels que la salle des fêtes, les gymnases, les salles mises à disposition, la mairie...*

*J'avais donné mon point de vue en bureau de CCPA, en réunion des maires. Je ne conteste pas le principe de la redevance spéciale, de toute façon elle est obligatoire. Je pensais que le fait de faire payer les collectivités territoriales comme une commune, c'était faire payer les habitants deux fois. Les habitants qui génèrent des déchets dans une salle des fêtes, ou dans une salle de sport, ce sont les habitants du territoire qui payent déjà une TOM.*

*Donc L'Arbresle a voté contre, je remercie d'ailleurs les élus de L'Arbresle, Lentilly a aussi voté contre.*

*A titre d'information, on a fait une simulation, et pour la commune de L'Arbresle, actuellement, s'il fallait payer, on paierait entre 32 000 et 35 000 Euros, ce qui est quand même pas mal.*

*Le Président a proposé la solution suivante : la recette sur toutes les communes est de 136 000 Euros, c'est une recette dont la communauté de commune n'a pas besoin dans l'immédiat pour assurer le ramassage des déchets, puisqu'il existe, donc si cette taxe rapporte de l'argent en excédentaire, on baisserait la TOM. Mais c'est quand même les collectivités qui vont aussi payer.*

**Madame THERON :** *Les déchets engendrés par les structures de Communauté de Communes sur notre territoire, ils sont payés par qui ?*

**Monsieur le Maire :** *L'Aquacentre va payer, l'hôpital va payer, le collège va payer,..... Le collège de L'Arbresle n'a pas des marges de manœuvre exceptionnelles, et cela risque d'être pris sur les crédits pédagogiques.*

**Madame Sylvie DUPERRAY BARDEAU** : *Concernant la réhabilitation de l'orgue, on peut dire que les travaux sont achevés. La semaine dernière le facteur d'orgue a commencé une première harmonisation, c'est-à-dire qu'il a accordé l'orgue.*

*Maintenant le maître d'œuvre qui est aussi musicien va faire sonner l'orgue, comme il dit, pour voir s'il y a encore des réglages plus fins à faire. Ces réglages seront faits fin juillet, ensuite il y aura une toute dernière harmonisation en septembre avant l'inauguration.*

*L'inauguration aura lieu le 13 octobre à 20h30.*

*Les résultats obtenus sont très satisfaisants, l'orgue a gardé son identité d'origine.*

**Monsieur MAHUET** : *Concernant le contrat de rivières, on a eu le bilan lundi dernier. Le contrat de rivières c'est 5 volets, et dans ces 5 volets il y a différents types d'actions, et ce qui intéresse beaucoup L'Arbresle c'est le B2 qui est la gestion des inondations, et à ce jour 75% des actions sont engagées ou terminées. Ce qui est important également de savoir c'est qu'il va y avoir la labellisation du PAPI, qui passe en commission mixte à Paris le 12 juillet, pour être labellisé définitivement. Le PAPI va pouvoir financer certaines actions du contrat de rivières, notamment sur l'aménagement de la confluence, sur le Bigout avec maîtrise d'ouvrage CCPA, et le pont du Martinon.*

*Ce qu'on peut citer dans le contrat de rivières c'est toutes les actions qui sont faites pour limiter, voir interdire l'utilisation de produits phytosanitaires pour les désherbages. C'est vrai que toutes les communes sont passées à d'autres alternatives, surtout cette année. C'est vrai que cela demande beaucoup plus de travail de la part des services techniques.*

**Monsieur GAUTHIER** : *Les travaux d'aménagement des berges de la Turdine ont commencé mi juin.*

**Monsieur MAHUET** : *Les travaux ont été présentés à la commission extra-municipale rivières qui a eu lieu vendredi dernier. Il est prévu une visite mais qui peut tout à fait être élargie au conseil municipal, qui se fera le samedi 29 septembre à 10h30. Cette visite est organisée par la commission extra municipale rivières.*

**Monsieur GRUMEL** : *Les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche de la sécurisation de la RD389 commencent demain. Et il y aura une journée mi-juillet où la circulation sera fermée.*

**Monsieur BONIFASSI** : *Le fait de fermer la rue à la circulation, cela veut dire qu'il faudra laisser nos voitures à l'extérieur ?*



**Monsieur GRUMEL** : *Pour les riverains on s'arrangera pour qu'ils puissent passer. Et le 11 juillet, le Département refait le revêtement de la rue Pierre Sémard, donc la rue sera fermée totalement à la circulation.*

*On a aussi des travaux près du stade, c'est l'enfouissement des réseaux.*

**Monsieur DOUILLET** : *On a aussi des travaux sur le réseau d'eau, puisqu'on a une coupure exceptionnelle qui est annoncée dans la nuit du 11 au 12 juillet 2012. Ce sont des travaux réalisés sur le réseau de Saône Turdine pour l'installation de vannes qui vont leur permettre de changer 200 mètres de conduites 450 mm en aval du réservoir de Bully, là où il y avait eu un gros incident au mois de mars.*

**Monsieur le Maire** : *Et là il faut souligner la réactivité du syndicat qui a dégagé des crédits qui n'étaient pas prévus pour pouvoir sécuriser rapidement cette canalisation.*

**Madame Mc CARRON** : *Juste un petit chapitre Région pour dire qu'on est encore en commission jeudi et vendredi de cette semaine où on parlera de transport, de la convention avec la CCPA et les autres partenaires pour le parking de la gare.*

*Le Tram Train est annoncé pour septembre.*

*Le PSADER sera voté en commission permanente pour une enveloppe d'environ 1,9 million.*

**Monsieur le Maire** : *Deux invitations : la première le 13 juillet, le traditionnel feu d'artifice, et la deuxième invitation, Dominique nous a prévu un petit repas pour fêter les vacances.*

**La séance est levée à 21h15.**